

Règlement de la randonnée cyclotourisme : « 4 ponts sur le Viaur. »

L'association Aveyron Sport Événement organise le samedi 14 juillet 2018 une randonnée cyclotourisme appelée: « quatre ponts sur le Viaur », qui se déroulera au centre du village de Bar.

Le départ aura lieu à 13 heures, le samedi 14 juillet place du village à Bar.

L'arrivée est prévue vers 16 heures 30 place du village, des douches seront à votre disposition au centre d'hébergement. Parking obligatoire sur le stade du village de Bar.

Le parcours de cette randonnée fait exactement 74 kilomètres.

Les inscriptions se feront par courrier sur un bulletin prévu à cet effet . Le bulletin devra être retourné à Monsieur ICHARD Laurent, 20 rue de l'église, 12270 NAJAC avant le 07 juillet 2018 ,accompagné du règlement par chèque d'un montant de 10 Euros libellé à l'ordre de : « Aveyron Sport Événement »

Il sera aussi possible de s'inscrire sur place avant le départ, (place de la Mairie) sans majoration.

Cette randonnée est ouverte à tous : licencié(e) ou non à une fédération, pourvu qu'il (elle) ne présente aucune contre indication à la pratique du vélo .

Cette randonnée n'est pas une course, ne comporte aucun classement,et se déroule sur route ouverte à la circulation , les participants sont considérés en excursion personnelle et ils s'engagent à respecter strictement le code de la route, et à porter le casque .

Chaque participant pourra consulter le parcours ainsi que le présent règlement qui seront affichés sur le lieu de départ. Ce parcours sera fléché au sol et il lui sera remis une feuille de route.

Les participants s'engagent également à respecter la feuille de route, et tout particulièrement les zones de descente dangereuses signalées.

Sur le parcours, un ravitaillement sera mis en place au Km 42 (lieu dit : pont de la Roque) juste avant de franchir le pont.

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant ,la responsabilité de l'association Aveyron Sport Événement ne saurait être engagée en aucun cas.

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événements climatiques, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à quelconque remboursement.

Au terme de cette randonnée, et après l'arrivée de la course pedestre, la municipalité offrira l'apéritif aux participants

Pour ceux qui le souhaitent, afin de prolonger la fête et la convivialité, l'organisation propose un repas champêtre d'un montant de 12 € par personne.

Infos complémentaires sur le site : www.aveyronsportevenement.com

« Lu et approuvé » et Signature :